

UN TYPE ARCHAÏQUE DE FUTUR ET DE CONDITIONNEL EN HAUTE-BIGORRE (GASCOGNE) ¹

■ ® ■

« 1. LE CONDITIONNEL

Depuis la publication de la "Grammaire béarnaise" de V. LESPY (1880) on sait que dans certaines régions de Gascogne s'est conservé un type de conditionnel qui ne correspond pas au conditionnel général des langues romanes (je *chanterais*, esp. *cantaría*, it. *canterei* ou *cantaría*, prov. *cantaría*). A la page 386 de sa "Grammaire béarnaise" Lespy donne les exemples que voici:

Per sabé tout permè si j-haboure oppausans 'pour savoir tout d'abord s'il y aurait des opposants*.

Que sent Pè housse un roc, on sa gleyse bastiré, laquoale tout Vihèr james no desirusire 'que saint Pierre fût un rocher où il bâtirait son église laquelle tout 'Enfer ne détruirait jamais* ².

Le "Manuel de grammaire béarnaise" de J. BOUZET (Pau 1928), qualifiant ces formes comme un 'passé du subjonctif', nous en donne pour les trois verbes *cantá*, *audi* et *bène* 'vendré la conjugaison avec les désinences suivantes :

¹ J'ai traité ce problème une première fois dans un article paru dans *Archivi für das Studium der Neueren Sprachen*, t. 159, 1931, pages 254-262: "Altertümliche Futur- und Konditionalformen im Bearnesischen". J'y suis revenu dans mon livre "Le gascon. Etudes de philologie pyrénéenne" (Halle, 1935). Comme en 1937 j'ai eu l'occasion d'approfondir le problème par de nouvelles enquêtes locales et comme le phénomène n'a pas trouvé l'attention qu'il me paraît mériter, je le présente de nouveau aux savants intéressés. Je profite de cet article pour corriger quelques erreurs et malentendus qui se sont glissés dans mes exposés antérieurs.

² La * "Grandmatile der romanischen Sprachen" de MEYER-LÜBKE (Tome II: Morphologie. Leipzig, 1894) n'a pas tenu compte de ces formes précieuses.

<i>cantèri</i> ³	<i>audiri</i>	<i>benoúri</i>
<i>cautères</i>	<i>aurires</i>	<i>heno úres</i>
<i>cantère</i>	<i>audir e</i>	<i>benoúre</i>
<i>cantèrem</i>	<i>audir em</i>	<i>benoúrem</i>
<i>cantèrei(s J</i>	<i>audiret(s)</i>	<i>benoúret(s)</i>
<i>cantèren</i>	<i>audir en</i>	<i>heno áren</i>

Ce conditionnel, il est vrai, n'est employé que dans des fonctions toutes particulières. Il n'a pas la valeur d'un conditionnel modal, comme p. e. dans la proposition conditionnelle (*je viendrais, si j'avais le temps*), mais il joue le rôle d'un conditionnel temporel, c'est à dire d'un futur du passé: *il disait qu'il viendrait*. Ce conditionnel est limité à la proposition subordonnée⁴. Des exemples que je tire du "Manuel de grammaire béarnaise" de J. BOUZET (§ 161) vont confirmer cet usage:

<i>Nou credi pas qu ai' bouloúren.</i>	Je ne croyais pas qu'ils le voudraient.
<i>Ta lèu qui esterè heyt aquero.</i>	Aussitôt que cela serait terminé.
<i>Que-s boulè preñe lou permè qui~s presentère.</i>	Il voulait prendre le premier qui se présenterait.

La "Grammaire historique des parlers provençaux modernes" de J. RoNJAT (tome III, p. 617 ss.) nous fournit d'autres exemples pour la même région, toujours dans les mêmes conditions:

<i>Que pensàbi que canterè.</i>	Je pensais qu'il chanterait.
<i>Nou credèm pas que benoúret.</i>	Nous ne croyions pas que vous vendriez.
<i>Qu'àbè dit que bastiré augan.</i>	Il avait dit qu'il bâtirait cette année.
<i>Que l'èi dit que hasoúren u beroy parelh.</i>	Je lui ai dit qu'ils feraient un joli couple de fiancés.

Mais la "Grammaire" de RoNJAT enregistre d'autres exemples qui nous montrent notre conditionnel avec la valeur d'un subjonctif en phrase

³ A la première personne la désinence ~i paraît avoir subi l'influence du présent et de l'imparfait du subjonctif: *cañti* 'que je chante*', *contèssi* 'que je chantasse', *benoússi* 'que je vendisse'.

⁴ Dans la proposition principale le béarnais emploie le conditionnel de type provençal et français: *que cantari* 'je chanterais' (prov. *cantaria*), *que cantarém* 'nous chanterions*', si *hesse beroy que m'aneri passèyà s' il faisait (fit) beau, j'irais me promener*. Voici la conjugaison du conditionnel du verbe *cantò*: *cantari*, *cantarès*, *cantaré*, *cantarém*, *cantarét(s)*, *cantarén*.

indépendante pour exprimer un souhait: *poudouïre!* 'puisse-t-il!', *se-us beioüro mès tout dus!* 'puisse-t-elle les revoir encore tous deux!'

Quant aux fonctions de notre conditionnel ⁵ elles ne diffèrent pas de l'emploi de l'ancien plus-que-parfait latin en espagnol, p. ex. en ancien espagnol *dizien que Dionisio ffiziera mal sobejo* 'ils disaient que D. aurait commis un grand péché', *dizie que muerta fuera* 'elle disait qu'elle serait morte' (ZAUNER, *Altspanisches Elementarbuch* § 176), *todos asmavan que dixera verdal* 'tout le monde pensait qu'il aurait dit la vérité' (Apol. 27,4) ; en espagnol moderne *¡Pluguiera a Dios!*, *¡Si me escuchara!* Il serait donc tout naturel de voir dans notre conditionnel gascon des survivances du plus-que-parfait latin: *habuerat, voluerant, vnuerat, poiuerat* ⁶.

Il y a pourtant un petit doute. Le "Manuel" de BOUZET nous donne les formes suivantes: *aboüri, abouïres, abouïre, abouïrem, abouïrets, abouïren*. Ces formes se trouvent, du point de vue phonétique, en nette contradiction avec l'évolution béarnaise des syllabes finales qui en latin contenaient un *a* non accentué, p. ex. *càntas* 'tu chantes*', *cànta* 'il chante', *cantàba* 'il chantait', *audiban* 'ils entendaient' (BOUZET § 74), *l'ayga* 'l'eau', *las portas* 'les portes' (ib. § 21). - Tout serait parfait, si l'on pouvait penser à voir dans notre conditionnel béarnais non pas le plus-que-parfait latin, mais cette forme latine qui s'est conservée en espagnol dans la fonction d'un subjonctif du futur ('futuro subjuntivo') : *cantare, vendiere, viviere* (cANTAVERO, VEN-DEDERO).

L'examen de quelques formes verbales particulières à une zone très archaïque de la Haute-Bigorre va nous aider à préciser le problème.

Lorsque le voyageur qui est parti de Lourdes en direction des Pyrénées a dépassé, à Argelès-Gazost, le bassin où la gave de Pau s'unit avec le gave d'Azun, il pénètre tout de suite dans une région où le système verbal montre des traits tout à fait particuliers. Ici le conditionnel de type roman est absolument inconnu. A sa place nous rencontrons un système qui repose sur le radical du parfait. Que l'on compare avec les formes du parfait (3^o personne) *canté* 'il chanta', *aurigouï* 'il ouvrit', *escounouï* 'il cacha' la conjugaison du conditionnel: **

⁵ Toutes les formes gasconnes citées jusqu'à présent appartiennent au béarnais littéraire, qui correspond à peu près au parler béarnais des environs de Pau.

⁶ C'est en effet l'opinion de M. BouZET dans son "Manuel" (§ 66) : "ce temps provient du plus-que-parfait de l'indicatif latin et se terminait autrefois en a-: *cantara, cantaras*".

<i>cautèrio</i>	<i>aurigoúrio</i>	<i>esco uno lirio</i>
<i>cantèris</i>	<i>aurigoúris</i>	<i>escounoúris</i>
<i>cantèri</i>	<i>aurigoúrt</i>	<i>escounoúri</i>
<i>cantèrim</i>	<i>aurigoúrim</i>	<i>escounoúrim</i>
<i>cantèrit</i>	<i>aurigoúrit</i>	<i>escounoúrit</i>
<i>cantèrin</i>	<i>aurigoúrin</i>	<i>escounoúrin</i>

Les formes citées sont celles du patois de Gèdre et de Gavarnie. A Barèges à la première personne du singulier Fr de la désinence -èrio, -oúrio a disparu. Ici on dit donc *cantèyo*, *cantèris*, *cantèri*. . ., *aurigoúyo*, *aurigoúris*, *aurigoúri*. . . - L'o final de la première personne est d'origine analogique. Cette voyelle se retrouve dans le présent et l'imparfait du subjonctif: *cantío* 'que je chante*', *ànio* 'que j'aïlle', *contèss*o 'que je chantasse', *òss*o 'que j'eusse*'. Cette voyelle a son point de départ dans les formes *àyo* < HABEAM, *séyo* < SIAM, où elle est le résultat normal d'un a latin de syllabe finale non accentuée.

Les formes citées, bien que dans leur essence elles correspondent au 'passé du subjonctif*' du béarnais littéraire, ont cependant dans notre région des fonctions plus larges. Elles ne sont pas limitées à l'emploi dans une proposition subordonnée, telle que *nou credibo de que arribèri* 'il ne croyait pas qu'il arriverait*', mais elles représentent le vrai conditionnel employé dans les propositions principales. C'est ainsi qu'on dit à Gavarnie si *poudtbo que g'anèrio boulentari*, à Barèges si *poudibo que g'anèyo boulentari* 'si je pouvais, j'irais volontiers*', à Gavarnie si *l'èyo bis que soúrio pouyat* 'si je l'avais vu, je serais monté*', à Barèges se *yessigotiris*, *si nou ployibe?* 'sortirais-tu, s'il ne pleuvait pas?', à Barèges *que colouúri anà ta Pau* 'il faudrait aller à Pau', *que bebouúri boulentari* 'je boirais volontiers*'. Quant à l'évolution phonétique de nos formes, il est clair qu'elles ne peuvent pas remonter à l'indicatif du plus-que-parfait latin (AUDIVERAT), qui dans nos vallées aurait dû donner des formes telles que *audiro*, *benoúros* (*VENUE-RAS), *audiron* (AUDIVERANT).

Tout de même ces formes que nous venons de citer et qui en fonction de conditionnel sont inconnues dans la haute vallée du gave de Pau et dans le Pays de Barèges, survivent dans une petite zone de notre région. Il suffit, arrivé à Argelès-Gazost, de tourner vers l'ouest et de monter le gave d'Azun. Nous voici à Arrens, dernier bourg de cette vallée⁷. Dans le patois de cette localité le conditionnel modal ne diffère pas du condition-

⁷ Le patois d'Arrens a cette particularité que l'a de syllabe finale non accentuée reste intact, p. ex. *estéla* 'étoile', *auca* 'oie', *que cárdas* 'tu chantes'.

nel du béarnais commun. On dit ici *que cantaré* 'il chanterait*', *que preñeréts* 'vous prendriez*', *que serén* 'ils seraient', se j'essirés, se *nou plougoússa?* 'sortirais-tu, s'il ne pleuvait pas?'. Mais dans la fonction d'un conditionnel du passé on emploie les formes suivantes:

<i>canièrey</i>	<i>yessirey</i>	<i>prenoúrey</i>
<i>cantèras</i>	<i>yessiras</i>	<i>preño úras</i>
<i>cantèra</i>	<i>yessira</i>	<i>prenoúra</i>
<i>cantèr am</i>	<i>yessiram</i>	<i>prenoúram</i>
<i>cantèrats</i>	<i>yessirats</i>	<i>preño úr ais</i>
<i>cantèran</i>	<i>yessiran</i>	<i>prenoúran</i>

Voici quelques exemples: *que bouloïtra ana ta Pau* 'il aurait voulu aller à Pau', *que cantèras* 'tu aurais chanté*', *nou g'anèrey* 'je n'y serais pas allé', *nou m'embièra* 'il ne m'aurait pas envoyé*', se *aiyéy bis que hoúrey puyái* 'si je l'avais vu, je serais monté*', *qu'oubriram* 'nous aurions ouvert*'. Ici il n'y a pas de doute: les formes citées correspondent bien à l'indicatif du plus-que-parfait latin (espagnol *cantara, vendiera, recibiera*)⁸. L'accord est complet avec la valeur de ces formes en ancien espagnol où *fizieran* exprimait 'ils auraient fait'. Et comme en ancien espagnol ces formes pouvaient encore être employées aussi dans la fonction du temps latin (*no dormiera la noche* 'elle n'avait pas dormi cette nuit'), cet emploi survit aussi à Arrens dans quelques derniers résidus: *que hoúra dit* 'il avait été dit*' (FUERAT DICTUM). - Dans la première conjugaison un ancien *-ara* (-AVERAT) a été remplacé par l*-èra de DE(D)ERAM d'accord avec l'ancien provençal *cantèra* 'il chanterait', *cantèras* 'tu chanterais*'. . .

2. LE FUTUR

L'emploi de ce conditionnel original dans le Pays de Barèges n'est pas la seule particularité de ce patois conservateur. De même que les patois de cette région ne connaissent pas le conditionnel de type français et provençal, ils ignorent complètement le type de futur roman (*je chanterai*, esp. *cantaré* < CANTARE HABEO). Ici, pour exprimer une idée future, on se sert des formes suivantes (patois de Barèges):

⁸ Pour la première personne du singulier nous constatons encore l'effet de l'analogie du présent du subjonctif: *cántey* 'que je chante*', *quáney* 'que j'aïlle*'. . .

<i>cantèri</i>	<i>mourîri</i>	<i>poudèri</i>
<i>cantáros</i>	<i>mourir os</i>	<i>poudèros</i>
<i>cantáro</i>	<i>mourir o</i>	<i>poudèro</i>
<i>cantárom</i>	<i>mourírom</i>	<i>poudèrom</i>
<i>cantárot</i>	<i>mourírot</i>	<i>poudèrot</i>
<i>cantáron</i>	<i>mouríron</i>	<i>poudèron</i>

On dit donc p. ex. à Barèges: *qu' aussiri* 'je tuerai', *que cousèri* 'je coudrai', *que dèri* 'je donnerai', *que m' embiáro* 'il m' enverra', *qu' amieri* 'j' amènerai', *que balèro* 'il vaudra'. Quant au patois d' Arrens, celui-ci présente encore des conditions moins conservatrices. Il se trouve dans une position de passage entre l' emploi du futur roman et la situation de Barèges. Il a conservé le futur bigourdan seulement dans la première conjugaison, tandis que les formes correspondantes des autres conjugaisons ont la valeur d' un conditionnel passé (v. ci-dessus). Quant à la première conjugaison, la coïncidence avec le conditionnel se limite à la première personne du singulier: *que cantèrey*. Quant aux autres personnes, celles-ci n' ont pas subi l' analogie de DE(D)ERAM. On distingue donc à Arrens entre *cantáras* 'tu chanteras' et *canteras* 'tu aurais chanté', entre *embiára* 'il enverra' et *embièra* 'il aurait envoyé*.

Etymologiquement ces formes, il n' y a pas de doute, correspondent au système du plus-que-parfait latin: CANTA (VE) RAS, FINI (VE) RAS.

■ Mais par quelle voie mystérieuse le plus-que-parfait latin CANTA (VE) - RAT a-t-il pu aboutir à la fonction d' un futur simple?

On est tenté d' admettre une confusion entre CANTAVERAT et le futur antérieur CANTA (VE) RIT conservé dans nos vallées dans la fonction d' un conditionnel. On se trouverait donc en face d' une inversion des deux temps latins, phénomène bien singulier dont les causes restent encore à éclairer⁹.

G. ROHLFS

Université de Munich.

⁹ On pourrait penser que les continuateurs du type CANTA (VE) - RAM, qui dans un temps plus reculé aurait exprimé un conditionnel, auraient pris la valeur d' un futur sous l' influence du futur roman employé dans le béarnais littéraire, avec lequel (sauf l' accent déplacé) notre ex-plus-que-parfait offrait une concordance presque absolue jusqu' au moment où l' *a* final non accentué ne s' était pas encore affaibli en *o*, situation qui se maintient à Arrens. Que l' on confronte le plus-que-parfait (en fonction de futur) de cette localité:

cantèrei, cantáras, cantaára, cantarán, cantarâis, cantarañ
avec le futur du béarnais littéraire:
cantarèy, cantarás, cantará, cantarám, cantarát(s), cantarán.